

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
124 06

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. DIDIER RÉAULT**

**OBJET : Demande de garantie d'emprunt formulée par la SA d'HLM UNICIL.
Opération : réhabilitation de la résidence Air bel
composée de 604 logements et située avenue d'Air Bel à Marseille (13011).**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux finances, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La SA d'HLM UNICIL sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour une demande de garantie d'emprunt d'un montant total de 360.000 € Celle-ci représente 45 % d'un montant d'emprunt CDC de 800.000 €, dont les caractéristiques sont présentées en annexe du rapport.

Cette demande concerne le secteur du logement locatif social.

Il s'agit d'une demande relative à une opération de réhabilitation de 604 logements situés avenue d'Air Bel dans le 11^{ème} arrondissement de Marseille.

Par ailleurs, l'encours garanti auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône de la SA d'HLM UNICIL s'élève au 01/01/2020 à 137.694.539,20 € Cet encours représente 10,53 % de l'encours garanti des organismes HLM et 9,48 % de l'encours total garanti.

Cette garantie d'emprunt votée par la Commission permanente du Conseil départemental est assortie de la délibération correspondante, ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

